



Dernières mises au point sur l'histoire des arts

À l'attention des élèves de 3ème

Il a été décidé de réduire le nombre d'œuvres à étudier : vous avez donc désormais **6 œuvres** et non plus 7.

Vous pouvez les choisir dans les 4 matières (histoire, arts plastiques, musique, français) où elles ont été traitées **mais ce n'est pas une obligation** (par exemple, vous pouvez choisir 3 œuvres de français, 2 œuvres d'arts plastiques et 1 en musique).

Par ailleurs, pour l'oral, vous devez vous présenter avec votre convocation et une pièce d'identité.

Vous n'aurez comme matériel autorisé qu'un crayon mine et gomme.

En aucun cas, il ne sera permis d'aller préparer son oral avec des notes.

Lorsque vous reviendrez de votre préparation, vous aurez donc avec vous seulement la feuille sur laquelle vous aurez travaillé pendant 15 minutes.

Enfin, vous bénéficierez pour toutes les œuvres d'un support vidéo projeté.

Mme Boussuge (coordinatrice histoire des arts)